## 24e dimanche

- 62. Q. Mais pourquoi nos œuvres bonnes ne peuvent-elles pas être notre justice devant Dieu, ou du moins en être une partie?
  - A. Parce que la justice,

pour subsister devant le jugement de Dieu, doit être parfaite et entièrement conforme à la Loi de Dieu<sup>1</sup>,

alors que nos meilleures œuvres elles-mêmes, pendant cette vie, sont toutes imparfaites et souillées de péché<sup>2</sup>.

- 1. Deut. 27:26; Gal. 3:10.
- 2. És. 64:6; Jac. 2:10.
- 63. Q. Nos œuvres bonnes ne méritent-elles donc rien alors que Dieu veut les récompenser dans cette vie et dans celle qui est à venir<sup>1</sup>?
  - A. Cette récompense n'est pas donnée par mérite, mais par grâce<sup>2</sup>.
    - 1. Matt. 5:12; Héb. 11:6.
    - 2. Luc 17:10; Rom. 11:6; 2 Tim. 4:7-8.
- 64. Q. Cette doctrine ne rend-elle pas les gens négligents et sacrilèges?
  - A. Non; car il est impossible à ceux qui sont greffés sur le Christ par une foi véritable de ne pas porter des fruits de reconnaissance¹.
    - 1. Matt. 7:18; Luc 6:43-45; Jean 15:5; Rom. 6:1-2.

Heidelberg-Catechism.com